

N° 0948 /AIRP

Abidjan, le 22 .05. 2023

## NOTE D'INFORMATION

L'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) informe les usagers de la levée de suspension relative aux demandes d'agrément d'exercice des établissements suivants :

1. Les agences de représentation et de promotion de médicaments à usage humain ;
2. Les agences de représentation de promotion et de commercialisation de compléments alimentaires et produits cosmétiques ;
3. Les sociétés de d'importation et de commercialisation en gros de matériel médico-chirurgical et des laboratoires de biologie médicale.

La présente note portant sur la levée de cette suspension prend effet à compter du **1<sup>er</sup> juin 2023**.



  
**Dr Assane COULIBALY**